
Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 20 avril 2022 L'an deux mille vingt-deux et le vingt avril l'assemblée régulièrement convoquée le 20 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 13	Sont présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Fabien ANDRIEU, Marie-Christine PORTE, Catherine MONCANIS, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA
Votants: 15	Représentés : Marie-Laure PRADEILLES par Catherine MONCANIS, Ludovic MOULIN par Magali MOURGUES
	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance : Magali MOURGUES

Le compte rendu du conseil municipal du 08 Avril 2022 a été adopté à l'unanimité

Objet: Rectification BP 2022 Commune - 2022D032

Dans sa séance du 5 Avril 2022 le conseil municipal avait approuvé le budget primitif 2022 de la Commune (délibération 2022D029) mais celui-ci comportait quelques erreurs mineures.

Après présentation des modifications proposées, Monsieur le Maire PRESENTE le **Budget Primitif 2022 de la Commune** qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- *Dépenses :* **819 163.92 €**

- *Recettes :* **819 163.92 €**

Section d'Investissement : (RAR Inclus)

- *Dépenses :* **959 500.00 €**

- *Recettes :* **959 500.00 €**

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Objet: Vote de Décision Modificative - Montrodats - 2022D033

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 040	Autres installat°, matériel et outillage	-3500.00	
2315 - 9072	Installat°, matériel et outillage techni	3500.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépense les suppléments de crédits compensés par les recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité (à main levée)

Objet: Attribution Subventions Associations 2022 - 2022D034

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues au titre de l'année 2022 de diverses associations.

Monsieur BOUDET Pierre a analysé les demandes et a établi une liste de proposition. Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées en 2021.

Monsieur le Maire propose les attributions suivantes :

	Demandé en 2022	Votants	Pour	Contre	Abstention	Accordé en 2022
Association SPORTONIC	200 €	14	14	0	0	200 €
Association sportive de l'école	3 000 €	15	15	0	0	3 000 €
Association Jeunes Agriculteurs	200 €	15	15	0	0	200 €
Visiteuses médicales établissements hospitaliers	200 €	15	15	0	0	200 €
Twirling Club	200 €	15	15	0	0	200 €
Association la Gaule	150 €	15	0	15	0	0
Association Liridona	200 €	15	0	15	0	0
Diane Marvejolaise	350 €	15	0	15	0	0
TOTAL	4 500 €					3 800 €

M. ANDRE ne prend pas part au vote de la demande de subvention de l'association Sportonic

Approuvé à l'unanimité (à main levée)